

Sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA

Présents : Martine BOURGEOIS – Mickaël SEJOURNÉ – Patrice PRIGENT - Alain GARRIGOU — Samuel LEFORT - Alicia BRUYELLE — Marie-Françoise DUVAL– Dorothee SELLIER-JEAN-LUC THIBERGE-JÉRÔME LEBLOND-RENAUD JAUNE  
Absents excusés : Florence Journet (Donne pouvoir à Alicia Bruyelle )  
Absent : Corinne Cornuejols  
Secrétaire : Dorothee Sellier

**1- . Autorisation d'exonération de taxes foncières sur les propriétés non bâties exploitées selon le mode de production biologique.**

Après avoir entendu l'exposé du maire Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9voix pour et 4 absentions décide d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième ,huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908, et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834/2007 du conseil du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/

**Autorisant le maire à signer tout document permettant le changement de la machine à affranchir**

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE le maire à signer et transmettre tout document nécessaire au changement de la machine à affranchir

**Autorisant le maire à signer le document du contrat groupe d'assurance statutaire avec le centre de gestion.**

Après avoir entendu l'exposé du maire le conseil municipal à l'unanimité autorise à signer la convention relative à l'adhésion de la mairie de Neauphlette au contrat groupe d'assurance statutaire 2019-2022 du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne.

**Autorisant le maire à signer tout document autorisant la fusion des budget du SIVU**

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout document permettant la fusion du budget principal 30100 et du budget eau 30200 du syndicat à vocation unique de breval Neauphlette dont la délibération 2018-06 a été annexée.

**Autorisant le maire à signer tout document permettant le changement de statuts du SIVU.**

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer et transférer tout document permettant la réalisation de cette action

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le bureau d'études du SMSO a été choisi afin de mener à bien les études portant sur la loi GEMAPI pour les dix- neuf communes.

Une réunion d'information est prévue avec un bureau technique qui pourra mener des études sur les communes qui le désire pour la pose de caméras de surveillance, cette étude étant à la charge de la communauté de communes.

Les ventes de parcelles sur la ZAC de FRENEUSE se multiplient.

**SYNDICATS**

**SIVOS**

Les bouteilles d'eau en plastique seront supprimées ; un système de filtration spécifique sera installé sur le réseau

**SIVSCP**

Prochaine réunion le 21/02



**SICOREN**  
RAS

**SEY**  
Prochaines réunions les 14 février et 19 mars 2019

### **COMMISSIONS**

#### **TRAVAUX et ACHATS**

En attente devis TPN pour réalisation d'une aire de lavage aux services techniques.

La communauté de communes peut mettre à disposition du personnel pour réaliser des petits travaux de maçonnerie et de plâtrerie.

Achat d'un congélateur et d'un four micro-ondes pour la salle des fêtes.

#### **URBANISME**

SEVEPI souhaite organiser une réunion entre les communes de NEAUPHLETTE et BREVAL ainsi que les services de l'état pour faire le point sur leurs travaux.

#### **COMMUNICATION**

Le site internet rencontre beaucoup de succès auprès des Neauphlettois, 2181 connexions ont déjà été enregistrées avec 206 connexions concernant la commune, 130 pour la vie scolaire etc...

Il faut que le nombre d'abonnés à la newsletter augmente.

#### **COMITE DES FETES**

Remerciements de la présidente pour l'article développé sur la fête de Noël et l'annonce du loto du 9 février.

Demande la possibilité de gravillonner l'accès au local rangement ainsi qu'un deuxième clé pour l'accès par la salle.

#### **DEVELOPEMENT et PROJETS**

Le maître d'œuvre a pris un léger retard sur la réalisation de l'avant-projet.

#### **ESPACES VERTS**

Les évaluations du personnel ont été réalisées

Le fleurissement de l'été est à l'étude, les commandes seront faites au lycée horticole d'EVREUX

Plantation des vivaces en cours ;

La remise du 2<sup>ème</sup> pétale aura lieu à PLAISIR le 19 février lors de la cérémonie du département récompensant les communes lauréates.

#### **ACTION SOCIALE**

Préparation du repas des aînés terminée, le traiteur retenu est M. TELLIER nouvel habitant de NEAUPHLETTE.

#### **LOISIRS ANIMATIONS**

Préparation de la fête de la musique et du marché du terroir

Inscriptions au centre de loisirs en cours

#### **AGMRB**

Suite à des réorientations en urgence et à un décès, 4 appartements sont libres.

### **RENDEZ-VOUS**

Réunion PCS le 07/02 à 19h



Conseil d'école primaire le 08/02 à 18h30

Bureau des maires le 26/02

SIVSCP le 21/02

SIVOS le 28/02

**DIVERS**

Il est signalé que le square de la Couarde devient un lieu de fréquentation nocturne, la gendarmerie sera avisée de ce dérangement.

Prochaine réunion de conseil le 5 mars à 19h à confirmer

Le maire clôt la réunion à 20h30.